

Fonds Logement Unique Commission Logement Unique du FOREZ

11 rue Fernand Léger – 42600 – MONTBRISON
04 77 96 67 81



Eléments d'Analyse - Bilan 2010

~ 14 septembre 2011 ~

Activité globale

Demandes étudiées ...

	Demandes étudiées en CLU							
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CLU du Forez	1289	1270	1330	1445	1117	1128	1291	1309
FLU Loire	8920	8708	8675	9198	7609	7382	8543	8526

- 1354 dossiers ont été traités en 2010 dont 45 jugés irrecevables. Au final, 1309 dossiers ont été examinés par la commission.
- Globalement, les demandes étudiées varient de 1117 dossiers pour l'année la plus faible à 1445 dossiers pour l'année la plus dense. 2010 se situe plutôt comme une année où les sollicitations ont été nombreuses.
- L'année 2009 a été marquée par une augmentation importante des demandes FLU (+ 16% sur la Loire et + 14% sur le Forez). Cette hausse d'activité est maintenue en 2010.
- **36 Commissions Logement Unique sur le Forez** ont traité en moyenne **38** dossiers.
- L'activité du Forez représente 15% de l'activité départementale.

Dépenses réalisées ...

	Sommes accordées							
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CLU du Forez	228 K€	278 K€	280 K€	278 K€	252K€	258 K€	314 K€	319 K€
FLU Loire	1 544 K€	1 823 K€	1 800 K €	1 911 K€	1 776 k€	1772 K€	2 066 K€	2 045 K€

Pour 2010,

→ la part de sommes engagées sur 2010 représente:

- sur le Forez : **+ 16 % par rapport à 2009**
- pour la Loire : - 1 % par rapport à 2009

→ Bilan des prêts et impayés 2010 :

→ 45 prêts ont été accordés en 2010 mais seulement 37 ont été acceptés par les usagers dont 5 ont été rompus durant l'année 2010 (10 ruptures de contrat au total sur 2010 (contrats signés en 2010 et avant 2010))

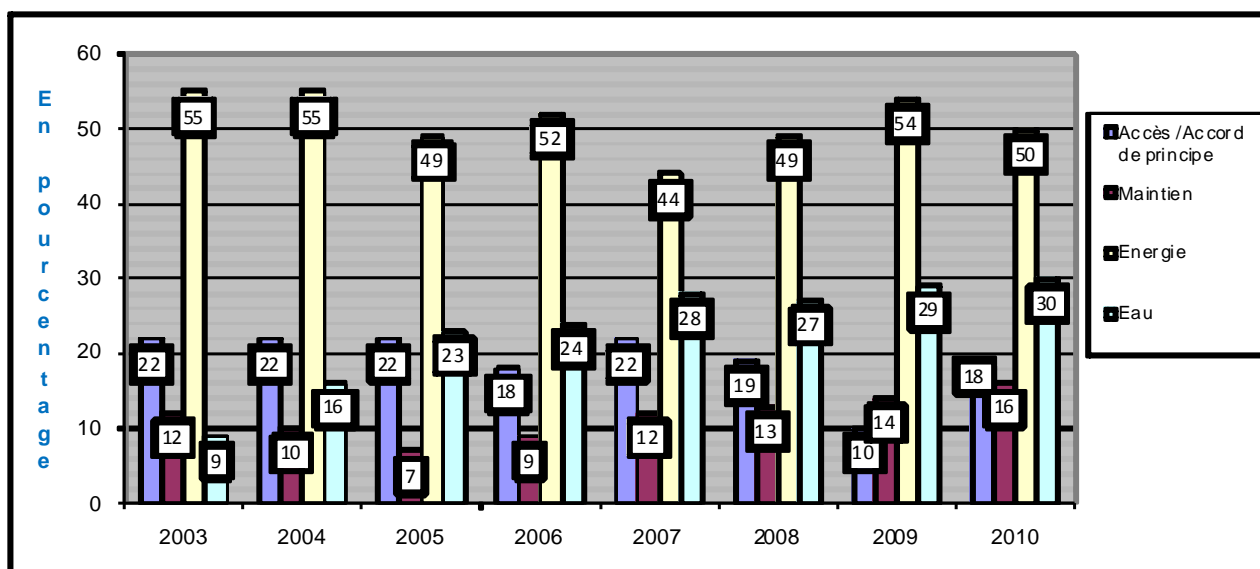
Aboutissement des demandes...

	Rapport entre les demandes et celles ayant fait l'objet d'un accord en commission							
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CLU du Forez	68 %	73 %	74 %	76 %	83 %	83 %	79 %	81%
FLU Loire	63%	67%	71%	72%	75%	78%	79 %	80%

- L'aide moyenne accordée sur le Forez s'élève à 299.67€ (Loire : 300.90€). Ce montant a diminué de 2.87% par rapport à 2009.
- 81% des demandes ont obtenu une réponse favorable de la commission sous forme d'aide totale ou d'aide partielle
- 19% des demandes ont été rejetées pour des motifs variables tels que « logement non adapté à votre situation » ; « négocier un plan d'apurement » ou « Aide partielle suffisante ». Pour information, la commission dispose de 31 motifs de rejet.

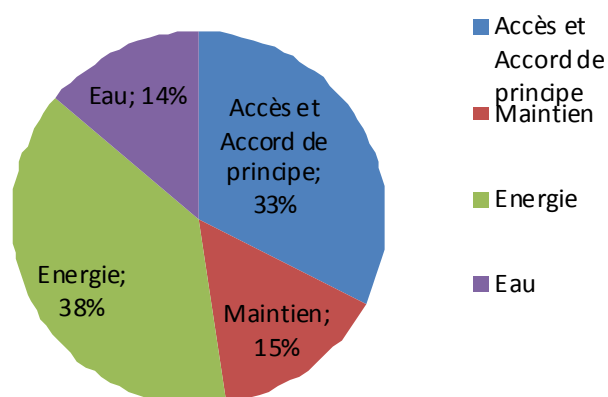
Les différentes aides accordées

Evolution du nombre de demandes en fonction du type de fonds sollicités



- En 2010, comme pour les autres années, le poste le plus sollicité reste l'énergie avec une part de 50%. Cette sollicitation massive s'explique par l'augmentation du coût du chauffage, la baisse des ressources des ménages et la mauvaise isolation des logements. En France, en 2009, 3,4 millions de foyers sont concernés par la précarité énergétique. Les ménages ligériens et du Forez n'échappent pas à cette règle.
- Le poste « Accès et accord de principe » a augmenté par rapport à 2009 (de 10% à 18%). Cette augmentation peut s'expliquer par les restrictions du Locapass et par une augmentation des saisines des accès accord de principe. Nous pouvons même avancer l'hypothèse que les personnes occupant un logement peu performant sur le plan énergétique font le choix de déménager pour accéder à davantage de confort et aussi réduire leurs factures.
- Concernant l'eau, la possibilité permise par les fournisseurs et trésoreries d'établir davantage de mensualisations n'a pas engendré une baisse des demandes FLU eau. Cependant, les actions de sensibilisation en ce qui concerne les économies d'eau dans les médias ont probablement un effet positif sur le niveau des consommations d'eau puisque les surconsommations dépassant les 40m3/an/personne sont moins fréquentes.
- Les demandes relatives aux dettes locatives sont stables depuis plusieurs années.
- En 2010, 61 décisions d'accord de principe en vue d'un accès sur 63 demandes

Part des dépenses en fonction du fonds sollicités.



- Les fluides (eau et énergie) représentent plus de 50% du budget dépensé de l'enveloppe Flu pour l'année 2010.
- Pour soutenir les ménages, divers dispositifs ont aussi été mis en place : tarifs sociaux pour l'électricité et le gaz, l'exonération de la redevance eau et voire sur certains secteurs des aides extra-légales. Malgré cela, les factures étant de plus en plus élevées et le montant étant plafonné pour les aides « énergie », les travailleurs sociaux sont contraints de solliciter en complément du Flu d'autres dispositifs d'aide : CCAS, associations caritatives, caisses de retraite, CPAM,...

Les aides moyennes accordées en 2010.

	Accès	Accès Accord de Principe	Impayés locatifs	Eau	Energie
CLU du Forez	393 €	702 €	317 €	143 €	239 €
FLU Loire	388 €	656 €	363 €	136 €	255 €

- On constate qu'il y a peu d'écart entre le Forez et l'ensemble du département.

L'accompagnement social lié au logement.

	2007		2008		2009		2010	
	Cat. I à IV	Cat. V	Cat. I à IV	Cat. V	Cat. I à IV	Cat. V	Cat. I à IV	Cat. V
ADSEA	23	7	30	1	26	5	14	7
Renaître	-	-	-	-	-	-	34	11
ANEF	-	-	-	-	-	-	0	6
Pierre Valdo	-	-	-	-	-	-	3	0

De janvier à mai 2010, aucune association n'avait en charge les mesures. A compter de juin, elles ont été conduites principalement par l'Association Renaître.

Les publics aidés

Nombre de ménages aidés

En 2010, **960 ménages** ont été aidés sur le Forez

- Le Forez représente 22 % de la population de la Loire

Les caractéristiques des ménages aidés.

- Selon leur situation familiale

	2010	2010	2010	2010	2010	2010
Situation Familiale	St-Etienne	Gier-Pilat	Ondaine	Forez	Roanne	Loire
Famille monoparentale	34 %	34 %	33 %	34 %	33 %	34 %
Personne isolée	35 %	29 %	37 %	30 %	37 %	33 %
Couple avec enfant(s)	26 %	29 %	25 %	30 %	25 %	27 %
Couple sans enfant	5 %	7 %	5 %	6 %	5 %	5 %

En terme de ménages aidés, les familles monoparentales sont le type de ménage le plus aidé bien qu'il y ait peu d'écart avec les personnes isolées et les couples avec enfant(s).

	RUC Moyen des demandeurs							
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CLU du Forez	484 €	482 €	496 €	497 €	514 €	528 €	543 €	559€
FLU Loire	468 €	458 €	463 €	466 €	481 €	499 €	516 €	527€

- 98.5 % des demandes se situent sous le seuil de pauvreté** : légère augmentation par rapport à 2009 (94%)
- L'augmentation du RUC moyen des demandeurs au cours des années pourrait peut-être s'expliquer par la revalorisation annuelle des prestations familiales, du SMIC et par certaines augmentations plus notables comme celle de l'AAH et la mise en place du RSA activité.

- Selon leur ressource principale

2010	St-Etienne	Gier-Pilat	Ondaine	Forez	Roanne	Loire
RMI – RSA Et autres mesures en faveur de l'emploi	36 %	32 %	32 %	24 %	31 %	32 %
Chômage indemnisé	15 %	16 %	17 %	17 %	17 %	16 %
Revenu d'activité	19 %	23 %	22 %	30 %	23 %	23 %
Prestations familiales	9 %	8 %	10 %	7 %	8 %	8 %
Invalidité/AAH/PCH	10 %	10 %	10 %	9 %	9 %	10 %
Retraite	6 %	6 %	4 %	6 %	5 %	6 %
Autres revenus	3 %	3 %	3 %	5 %	4 %	3 %
Non renseignés	2 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %

- 30% des ménages aidés ont un revenu d'activité : c'est une spécificité du Forez. Toutefois, si la part des revenus d'activité est élevée sur ce territoire, il n'en reste pas moins qu'il s'agit de travailleurs pauvres (temps partiel, contrats aidés, auto-entrepreneurs en difficulté intervenants à domicile et payés en CESU)
- Les ménages forziens bénéficiaires de minimas sociaux représentent au total 57 %, valeur relative sans tenir compte des 13 % (autres revenus, retraite et non renseignés) => part stagnante par rapport à 2009

Les services instructeurs

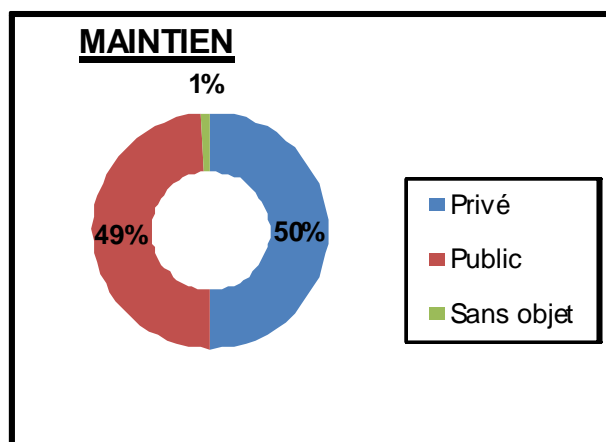
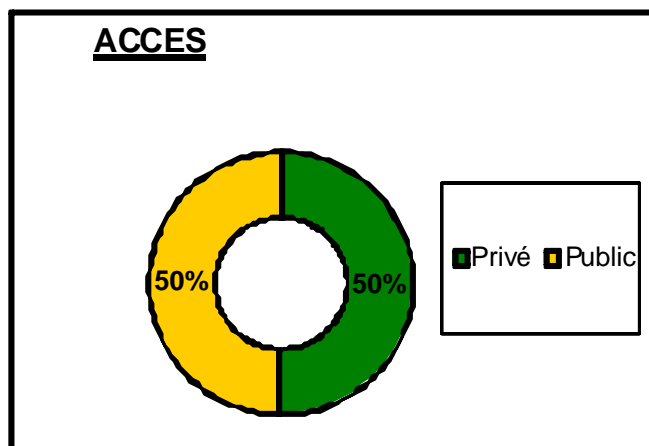
Une prédominance des services sociaux.

Services instructeur 2009	St-Etienne	Gier-Pilat	Ondaine	Forez	Roanne	Loire
Service social départemental	62 %	70 %	72 %	88 %	82 %	72 %
Mairies / CCAS	13 %	10 %	16 %	2 %	5 %	10 %
Service social CAF	3 %	6 %	2 %	1%	4 %	3 %
Ss-total services sociaux	78 %	86 %	90 %	91 %	91 %	85 %
Association dont foyers	14 %	10 %	8 %	6 %	7 %	10 %
Directe	5 %	2 %	1 %	1 %	1 %	3 %
Autres	3 %	2 %	1 %	2%	1 %	2 %

- 91 % des demandes sont adressées par un travailleur social d'une institution
- le service social départemental instruit la plupart des demandes
- Les demandes directes ont été au nombre de 6 en 2010 : part très faible par rapport à d'autres territoires. Ce nombre n'a pas eu d'augmentation en 2010 (11 demandes en 2009) malgré la simplification de l'imprimé de saisine.

Les bailleurs concernés (FLU accès & dettes locatives)

Une répartition égale entre les bailleurs privés et publics.



Sur le Forez, les demandes d'accès au logement comme les demandes de maintien dans les lieux sont partagées entre le secteur public et le secteur privé.

En effet, sur ce secteur, le parc locatif privé est très représenté.

Le parc public poursuit son développement dans de nouvelles opérations afin de répondre à la demande des ménages foréziens.

L'équipe CLU

Commission logement unique du Forez

L'équipe CLU se tient à votre disposition pour toute question relative au montage des dossiers FLU et au domaine du logement.

Conseillère Technique : ☎ 04 77 96 67 23
Maryline MADO

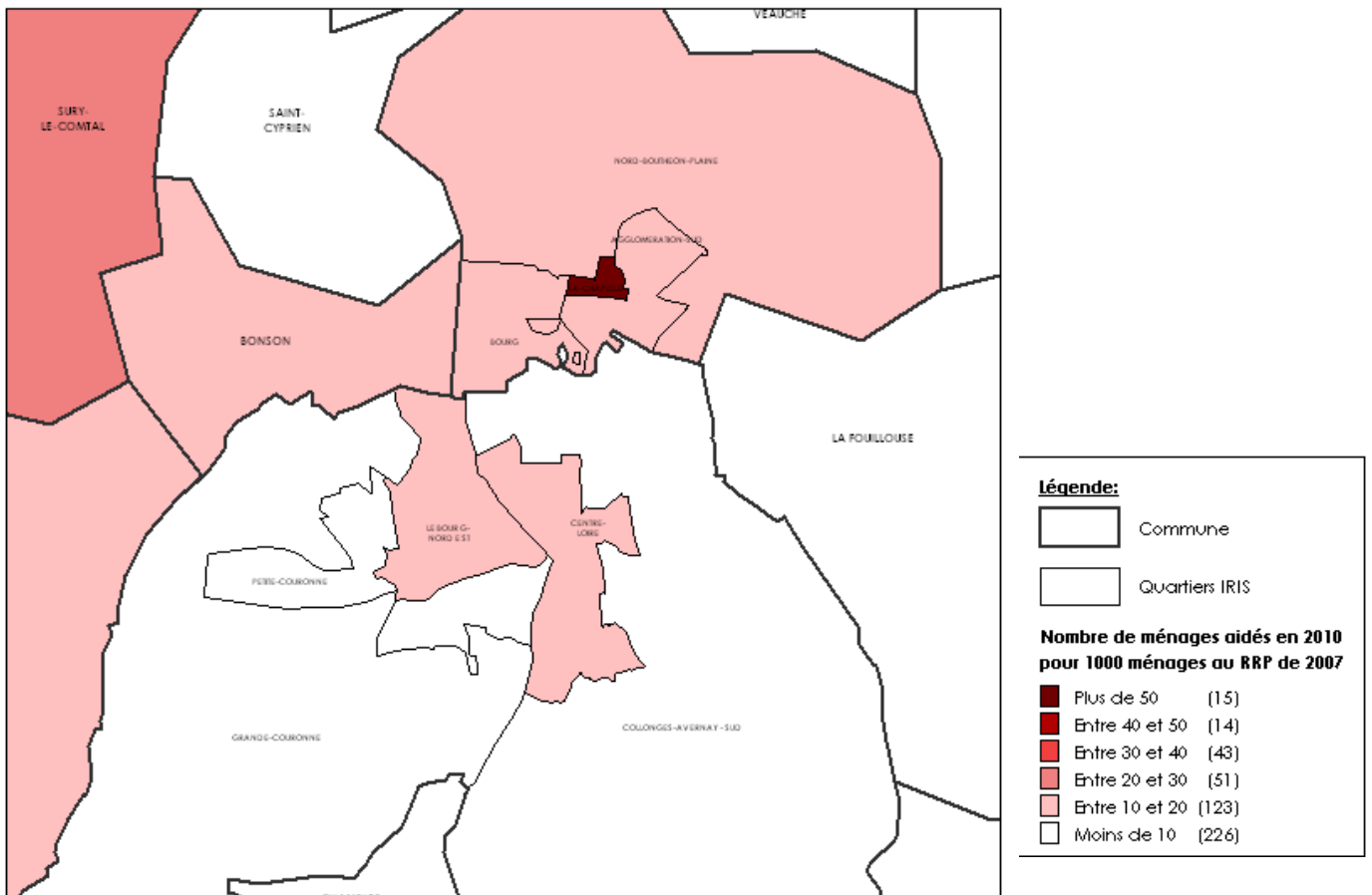
Travailleurs sociaux CLU : ☎ 04 77 96 67 82 ou 04 77 96 67 83
Agnès FOMBONNE Béatrice BERNE

Secrétariat CLU : ☎ 04 77 96 67 81
Marie-Emilie CHAZAL

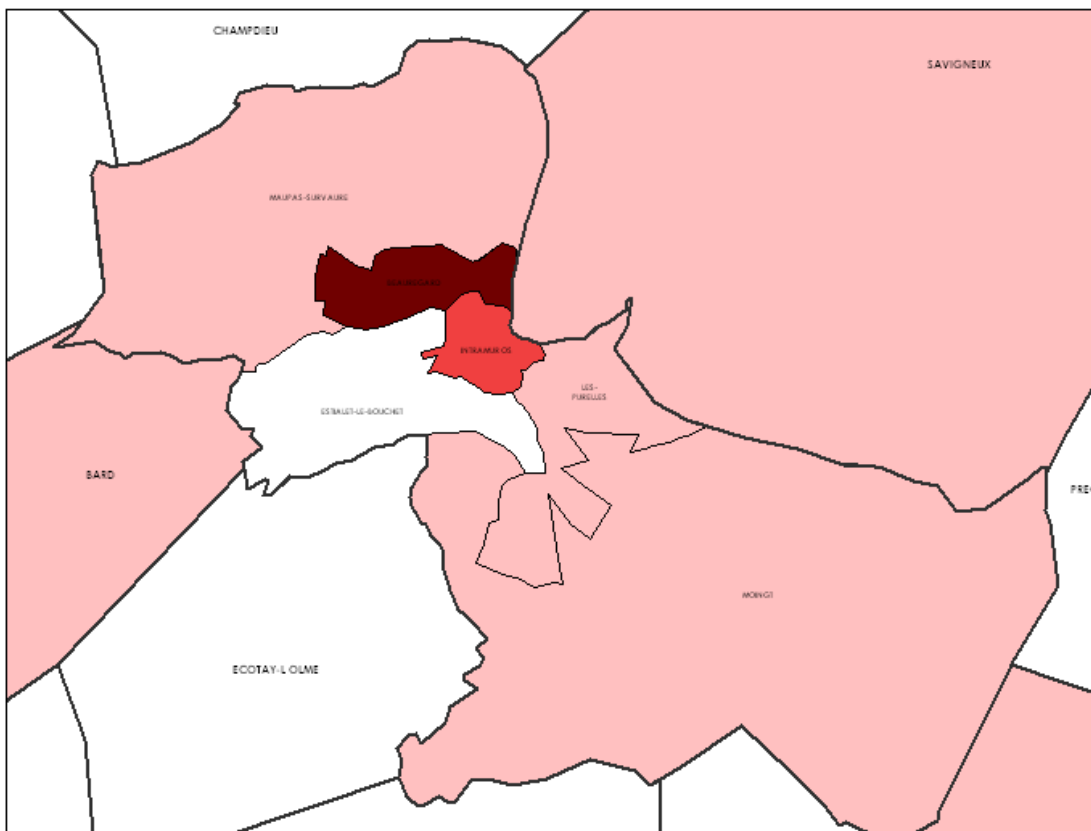
Cartographie

Part des ménages aidés en 2010 par IRIS (Ilots Regroupés pour des Indicateurs Statistiques)

Andrézieux-Bouthéon



Montbrison



IRIS

Définition

Afin de préparer la diffusion du recensement de la population de 1999, l'INSEE avait développé un découpage du territoire en mailles de taille homogène appelées IRIS2000. Un sigle qui signifiait " Ilots Regroupés pour des Indicateurs Statistiques " et qui faisait référence à la taille visée de 2 000 habitants par maille élémentaire.

Depuis, l'IRIS (appellation qui se substitue désormais à IRIS2000) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage constitue une partition de leur territoire. La France compte environ 16 100 IRIS dont 650 dans les DOM.

Par extension, afin de couvrir l'ensemble du territoire, on assimile à un IRIS chacune des communes non découpées en IRIS.

On distingue trois types d'IRIS :

- Les IRIS d'habitat : leur population se situe en général entre 1 800 et 5 000 habitants. Ils sont homogènes quant au type d'habitat et leurs limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau...).
- Les IRIS d'activité : ils regroupent plus de 1 000 salariés et comptent au moins deux fois plus d'emplois salariés que de population résidente.
- Les IRIS divers : il s'agit de grandes zones spécifiques peu habitées et ayant une superficie importante (parcs de loisirs, zones portuaires, forêts...).

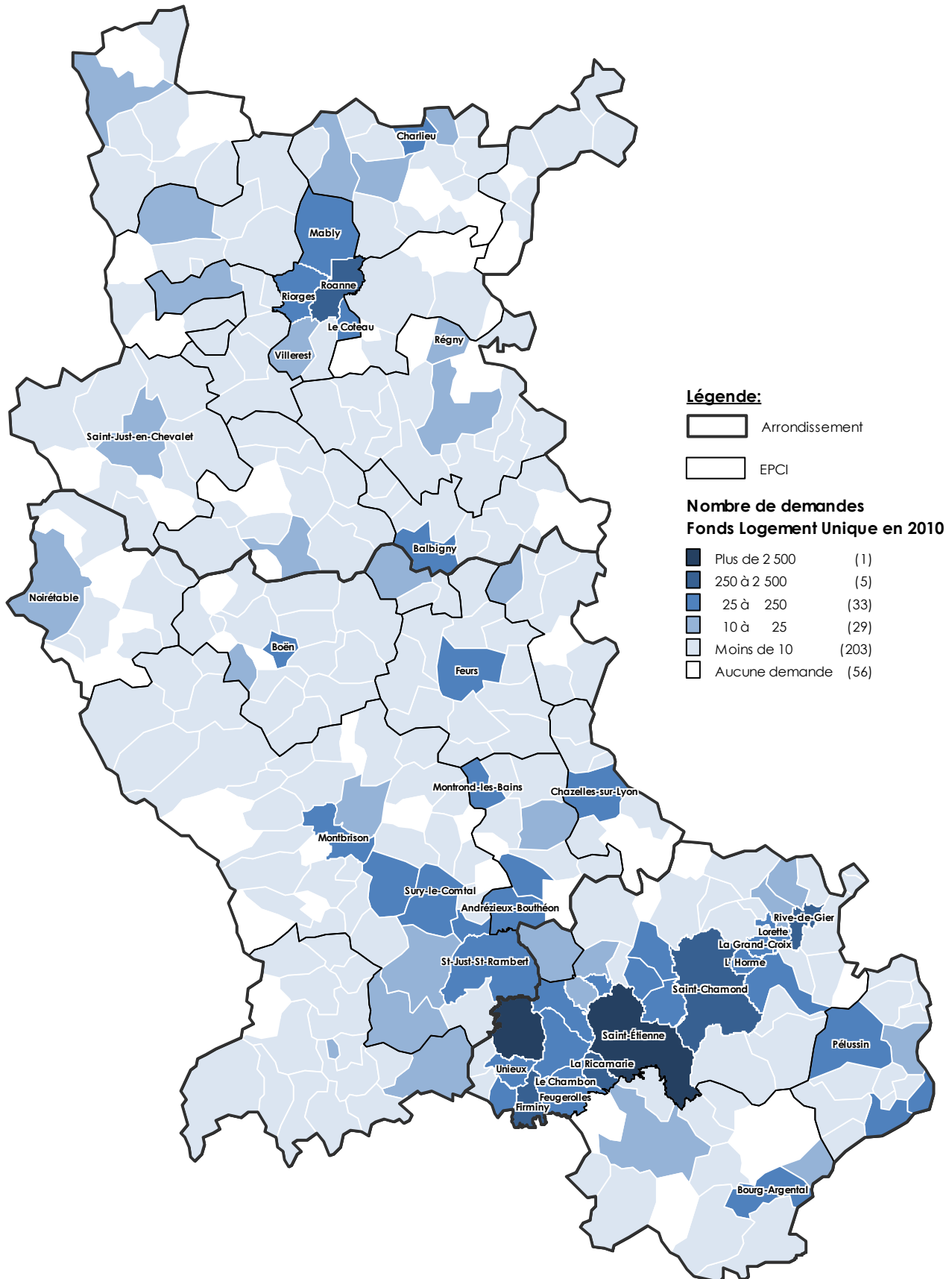
Au 1er janvier 2008, 92 % des IRIS étaient des IRIS d'habitat et 5 % des IRIS d'activité. Depuis leur création, les caractéristiques démographiques de certains IRIS ont pu évoluer sans que leur type n'ait été modifié.

En 2008, une retouche très partielle du découpage est intervenue pour prendre en compte les évolutions importantes de la voirie et de la démographie. Cette retouche a été limitée à une centaine d'IRIS afin de préserver la continuité des séries de diffusion.

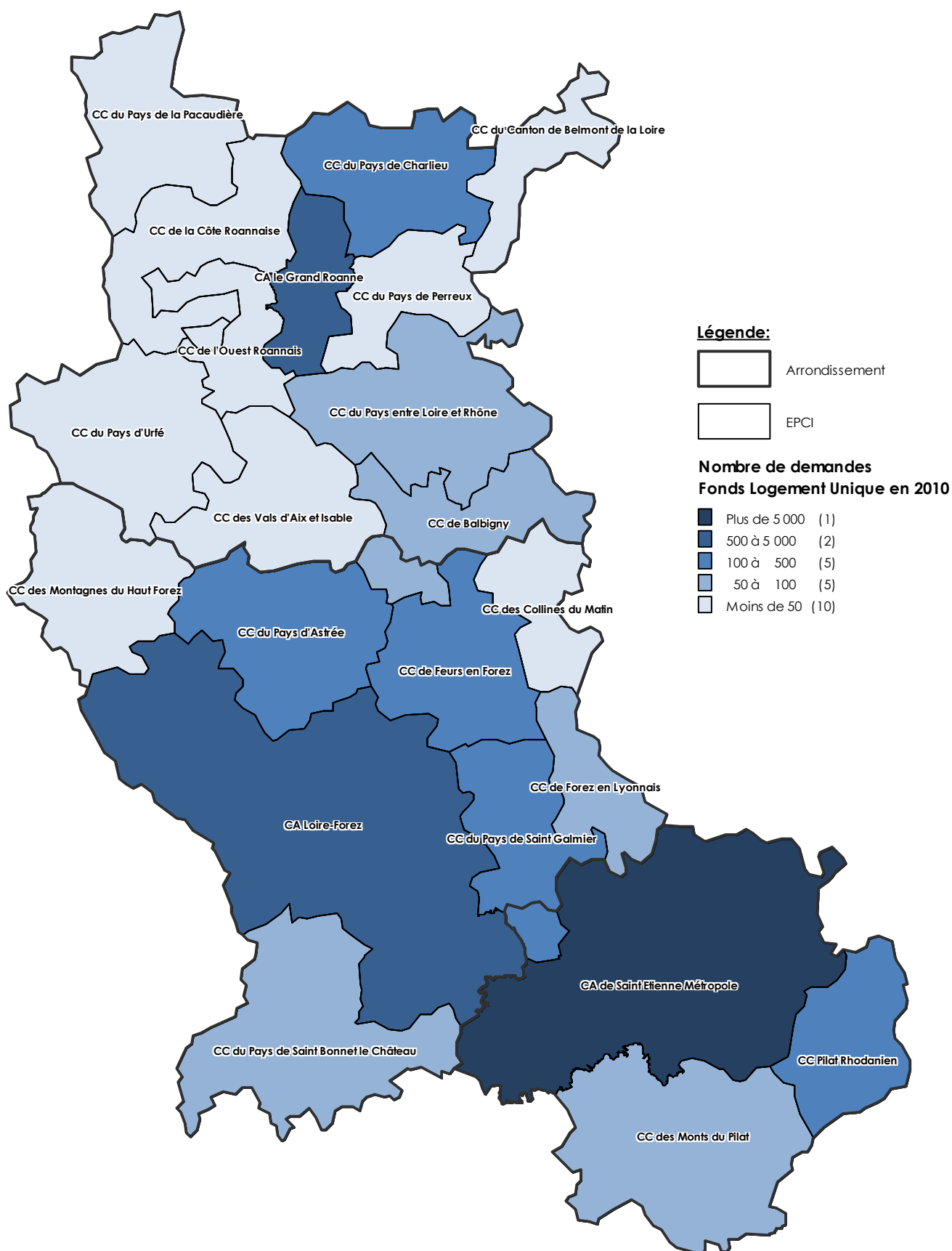
Le découpage en IRIS peut être affecté par les modifications de la géographie communale (fusions de communes, créations ou rétablissements de communes, échanges de parcelles). Aussi il est utile de spécifier son année de référence en notant par exemple : IRIS-géographie 1999 ou IRIS-géographie 2008

Cartographie

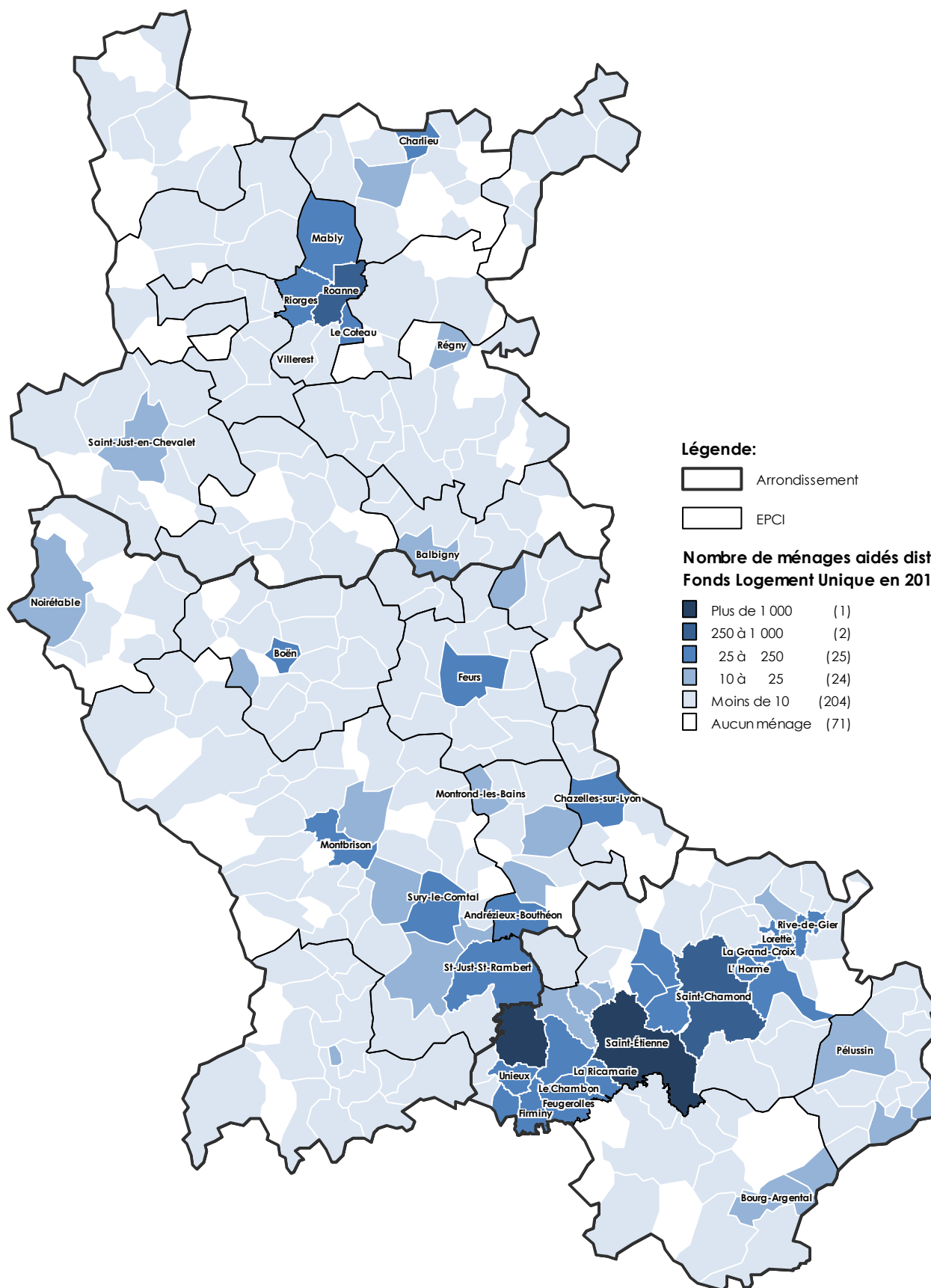
Nombre de demandes Fonds Logement Unique par commune en 2010



Nombre de demandes Fonds Logement Unique par EPCI en 2010



Nombre de ménages aidés distincts par commune en 2010



Nombre de ménages aidés distincts par EPCI en 2010

